

Gestion différenciée des espaces verts

Suite aux nouvelles réglementations et aux impératifs d'abandon progressif des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics, le service Espaces Verts de la commune reste néanmoins confronté aux exigences de la population.

De fait, l'objectif « zéro-phyto », imposé à l'ensemble des collectivités territoriales, nécessite une communication large auprès des citoyens, afin qu'ils en comprennent tous les enjeux :

Les agents techniques ont abandonné l'usage des pesticides, notamment dans l'enceinte du cimetière, dans le cadre de la « gestion différenciée des espaces verts », mais ils sont toujours présents sur le site, mettant en œuvre des méthodes d'entretien naturelles, pour préserver la santé des usagers, protéger les ressources en eau et favoriser la biodiversité.

Le traitement des mauvaises herbes se fait désormais sans utiliser de produits sanitaires :

- Utilisation de méthodes alternatives de désherbage (binette, désherbage mécanique ou thermique)
- Engazonnement et/ou plantation des lieux actuellement gravillonnés ou sablés.

Un regard différent :

L'application de ces nouvelles pratiques va entraîner une modification visuelle du cimetière. La végétation y sera présente, plus adaptée à son environnement, dans le respect des défunts, des familles et des usagers de ces lieux.

Des graminées (gazon) seront semées autour des pierres tombales, ces espaces étant entretenus ensuite par rotofil ou tondus environ toutes les trois semaines.

Des vivaces ou des plantes herbacées seront plantées aux endroits délaissés ou concessions vides, ce qui permettra de végétaliser le cimetière, de le refleurir, et de diminuer l'entretien de ces espaces.

Les allées seront entretenues par traitement thermique ou rotofil.